

# Résidence Autonomie du Maraiscaux de Somain



## *Le livret d'accueil*

**Centre Communal d'Action Sociale de Somain**

**Année 2016**

**Résidence du Maraiscaux**

*Le bien-être est à vous !*

# Le livret d'accueil

**Résidence Autonomie de Somain**

**(Ex Foyer Logement)**

***Vous êtes chez vous et vivre seul devient difficile...***

***Vous êtes âgé de 60 ans ou plus, valide ou vous avez perdu une partie de votre autonomie...***

***Vous êtes à la recherche d'un hébergement sécurisé et convivial...***

**La Résidence Autonomie du Maraiscaux de Somain répond à vos attentes et vous propose des solutions adaptées.**

# Résidence du Maraiscaux

*Le bien-être est à vous !*

## Bienvenue

Le Conseil d'Administration du CCAS de Somain et son Président, la Direction Générale du CCAS, la Direction de l'établissement ainsi que l'ensemble des équipes professionnelles vous souhaitent la bienvenue au sein de la Résidence Autonomie du Maraiscaux.

Notre résidence est destinée aux personnes âgées autonomes, elle est dotée d'un cadre agréable avec des équipements, des prestations, des services et des projets adaptés. Le confort, la promotion de l'autonomie, la participation, l'accompagnement individualisé, l'aide à la personne, la sécurité, l'ouverture, le lien social, les droits et les libertés sont autant d'éléments importants garantis par l'établissement. En effet le bien-être et l'épanouissement de tous sont les préoccupations de notre résidence, une résidence engagée dans une démarche qualité rigoureuse et continue.

Ce document est votre livret. Il répond à vos questions. Il vous permet d'avoir des informations sur l'établissement, de connaître ses objectifs, ses valeurs et ses atouts et il vous donne également une idée précise sur les services et les prestations proposées.

## Résidence du Maraiscaux

*Le bien-être est à vous !*

### L'établissement

C'est une Résidence Autonomie pour personnes âgées de 60 ans au moins et autonomes. La Capacité d'accueil est de 75 places dont deux chambres d'hôtes. Il y a 30 maisons de type I. Bis et 5 maisons individuelles de type II pour couples (45 m<sup>2</sup>). Il y a 38 appartements de type I Bis (32 m<sup>2</sup>). Deux chambres d'hôtes et 15 Garages.

C'est un établissement ouvert en juillet 1988 avec l'autorisation du Conseil Général, sous l'impulsion de Monsieur Jean-Claude Quennesson alors maire de la ville et inauguré le 29 janvier 1989 par son fondateur et des autorités publiques nationales et locales.

La résidence appartient à la municipalité de Somain.

Aujourd'hui, c'est le Centre Communal d'Action Sociale qui en est l'organisme gestionnaire.





## Finalité et Objectifs

L'établissement a pour finalité de répondre au besoin de logement des aînés en prenant soin de développer le lien social afin d'éviter leur isolement. Il veut promouvoir leur épanouissement et leur bien-être.

Les objectifs assignés sont :

- offrir aux personnes âgées un cadre de vie agréable, confortable et sécurisant,
- être une alternative entre le domicile (le chez soi classique) et l'EHPAD (la structure médicalisée pour personnes dépendantes),
- promouvoir et soutenir leur autonomie,
- répondre à leurs besoins d'aide et de sécurité,
- leur éviter l'isolement et la solitude,
- leur proposer des activités adaptées à leurs besoins, propices à leur développement personnel et au renforcement de l'estime de soi,

-répondre aux critères de qualité définis par les bonnes pratiques d'accompagnement gérontologique adaptées aux Résidences Autonomie (nouvelle appellation des logements-foyers).

### **Valeurs et principes**

Les valeurs et les principes du service public sont respectés Les valeurs d'égalité, d'impartialité, de neutralité et d'équité sont appliquées de la même manière. Il s'y a joute le respect des droits et des libertés contenus dans la charte des droits et des libertés de la personne accueillie :

-le respect de la personne et de ses droits : le respect de la dignité et de la singularité, le respect de l'espace privé, le respect de l'intimité, le respect du choix de la personne, le droit au culte, le droit à l'information et à la participation. Il en est de même aussi pour le respect du rythme de la personne.



## L'organisation

L'établissement s'est organisé de la manière suivante :

- **une direction**
- **un secrétariat**
- **un secteur animation**
- **un secteur aide à la vie**
- **une garde et la sécurité**
- **un restaurant**
- **un service d'entretien**
- **un service de maintenance**

## Horaires d'ouverture de l'administration

Semaine	du lundi au vendredi	le samedi et le dimanche
Matin	8h30 - 12h15	fermé
Après-midi	14h00 - 18H	fermé

## Le cadre de vie et la sécurité

L'établissement a un cadre de vie appréciable grâce à son environnement verdoyant et son ouverture sur le quartier.

Pour la protection des biens et des personnes, plusieurs dispositifs sont installés :

- une vidéosurveillance est installée,
- la garde est de service le soir, la nuit et le week-end,
- il y a une alarme dans chaque logement installée dans deux endroits : côté chambre à coucher et côté salle de bain.

-les résidents qui le souhaitent peuvent s'équiper d'une téléalarme (au poignet ou en médaillon)

-dans les logements, la maintenance des appareils et des équipements est effectuée par un agent .

-le bâtiment principal où se trouvent les appartements est doté d'une alarme. Et d'un dispositif de vidéosurveillance.

- Pour la sécurité concernant la restauration, un système de contrôle alimentaire, mis en place par un laboratoire d'analyses microbiologiques vérifie la qualité des repas.

D'autre part, un contrôle régulier est effectué par une entreprise spécialisée pour garantir une bonne maintenance aux équipements et appareils techniques. L'entretien des espaces verts est pris en charge par la Mairie de Somain.

### **Permanences de la garde de nuit**

Semaine	du lundi au vendredi	Le samedi, le dimanche et les jours fériés
Du soir au matin	18h – 7h30	Service continu

## L'hébergement et les espaces collectifs

### Les logements et les équipements

La résidence dispose de 73 logements répartis en 35 maisons (dont 5 maisons destinées aux couples), 38 appartements situés sur 3 étages. Il y a aussi deux chambres d'hôtes et 15 garages.

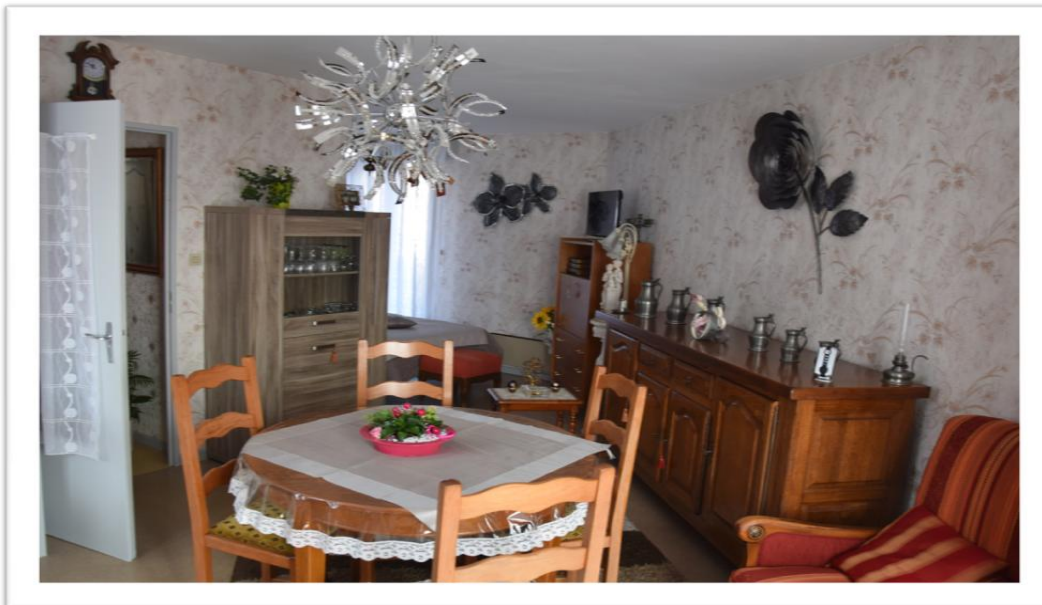


### **Chaque logement comprend :**

- un hall d'entrée
- un coin cuisine avec évier, deux plaques de cuisson électrique sur meuble, un branchement pour machine à laver, un cumulus
- une pièce principale chambre-salon
- une salle d'eau avec douche, lavabo et toilettes.

### **Chaque logement est équipé de :**

- chauffage par radiateurs électriques
- compteur individuel pour consommation d'eau (maison)
- une prise de téléphone, une prise de téléviseur
- un dispositif d'appel malade (alarme) qui permet de prévenir en cas d'urgence le personnel présent en permanence de jour comme de nuit,
- un détecteur de fumée.



## Les espaces collectifs

Plusieurs espaces collectifs sont à la disposition des résidents. Ils ont été prévus et équipés pour leur convivialité et leur adaptabilité. Ce sont des espaces à multiples fonctions.

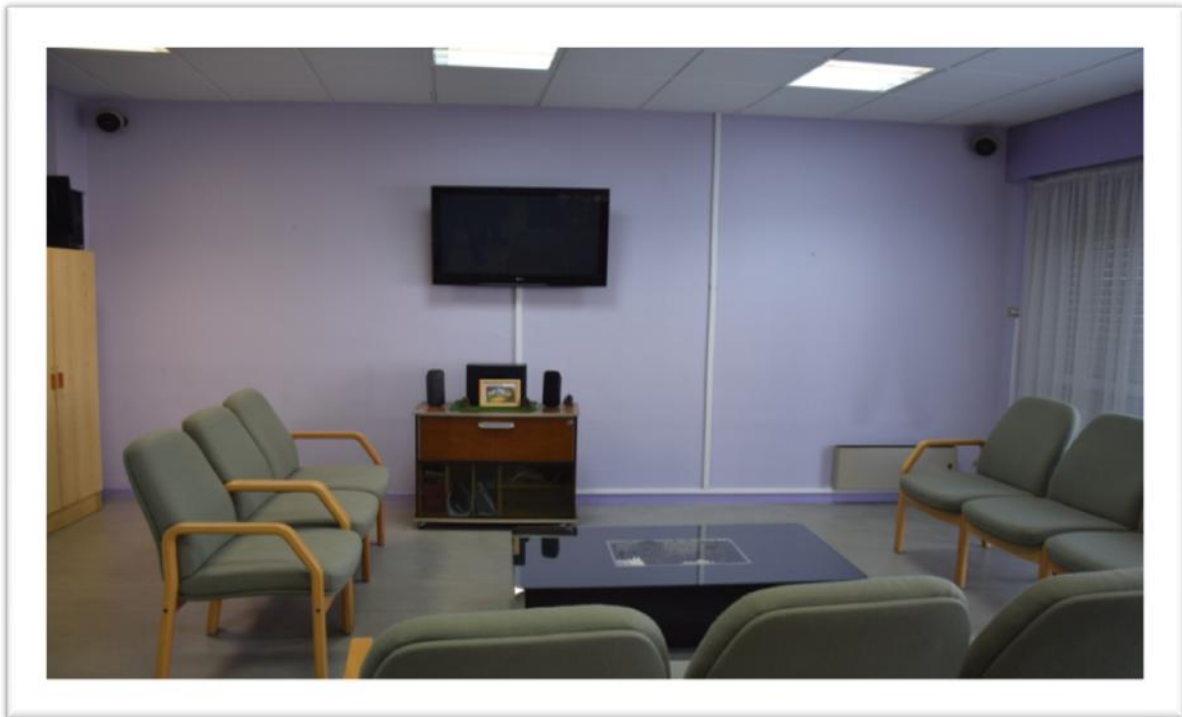
-une bibliothèque avec de nombreux livres qui touchent à tous les genres (histoire, biographie, romans, animaux, découverte) et des journaux quotidiens nationaux et régionaux. Les jeux collectifs, très nombreux



également, à la disposition des résidents. Notons que cette bibliothèque qui accueille de nombreuses activités a une capacité de 60 places assises et compte plus de 2000 ouvrages. La « Voix du Nord » et « Liberté » sont les journaux quotidiens.

-une grande salle d'activités, divisible, dotée d'un salon, d'un matériel à musique, d'un téléviseur, de chaises et de tables de réunion

- une salle de détente dotée d'un bar et équipée de matériels électroménagers : réfrigérateur, micro-ondes, bouilloires, machines à café. La résidence dispose de plusieurs appareils d'éclairage, de sonorisation et de musique qui permettent aux animatrices et aux bénévoles de mener à bien les activités de divertissement (thés dansants, anniversaires).



## La restauration

Le restaurant a une capacité de 100 couverts. Il est tenu par une entreprise de restauration professionnelle. La qualité des repas est suivie régulièrement par des experts de la qualité et de l'hygiène. Les repas sont servis tous les midis et les résidents sont accompagnés par un agent de l'établissement qui veille au respect des goûts et des régimes alimentaires. Des plateaux repas peuvent être livrés dans les logements, à la demande du résident, en cas de maladie.

### Horaires d'ouverture du restaurant

Semaine	du lundi au samedi	le samedi et jours fériés
Midi	12h-13h30	12h30 -14h
Soir	fermé	fermé







### **Le bien-être et l'estime de soi**

Tous les résidents sont suivis par un médecin généraliste de leur choix. Ils ont, en général, gardé le même médecin, celui qu'ils avaient l'habitude de consulter avant leur admission au foyer.

Le rythme de la personne est respecté.

Une aide pour aller chercher les médicaments dans les pharmacies.

Une coiffeuse dispose d'un local équipé au sein de l'établissement.

Des activités sportives adaptées sont encouragées : l'établissement met à la disposition des résidents des vélos d'appartement.





Des sorties en plein air sont prévues en périodes de beau temps (Park Anne Frank) en plus des sorties intergénérationnelles et des concours de cartes.

Des cours de gymnastique douce, de yoga et de relaxation sont organisés, régulièrement.

L'animatrice propose souvent des ateliers mémoire.

## La participation et l'expression des résidents

### La commission des menus

Les réunions ont lieu tous les deux mois et s'ouvrent sur les appréciations des résidents concernant les menus des dernières semaines.

Elle a fortement contribué au maintien de la qualité des repas et à l'équilibre alimentaire

### Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Un Conseil de vie sociale a été créé au sein de l'établissement afin de permettre la participation des résidents à la vie de l'institution. C'est une instance participative issue d'une disposition légale (cf. art.14 du décret de 2004) qui donne l'occasion aux représentants des résidents de participer à la prise de décisions concernant l'ensemble des résidents. Le bureau du CVS de la Résidence est composé de huit résidents dont la présidente, de deux représentantes des familles, deux personnels et de trois institutionnels dont Monsieur le Maire de la Ville.

## L'animation et l'ouverture de l'établissement

Les programmes de l'animation font état d'une activité diversifiée, régulière avec des orientations diverses associant le loisir d'occupation à l'animation socioculturelle à vocation de lien social.

L'établissement organise tout au long de l'année :

-des moments festifs : les anniversaires, la galette des rois, les thés dansants, les gouters de Noël, les lotos, la fête des grand-mères, les repas à thèmes, le jeudi musical avec l'accordéon...La municipalité organise le goûter des aînés.



- pendant les périodes de Noël, Halloween ou Pâques, l'établissement est décoré,

- des activités de loisirs à la bibliothèque : divers jeux collectifs : le loto, le scrabble, les jeux de l'oie, la belote (et notamment la belote du vendredi avec des personnes extérieures qui est fortement appréciée),

-des ateliers collectifs : les « ateliers mémoire », les ateliers de travaux manuels ou des ateliers de décoration et en particulier du tricot et du patchwork (qui ont arrêté),

-des activités de bien-être : la gymnastique douce et la relaxation avec un accompagnement professionnel,

-des sorties en plein air : la sortie au parc municipal Anne Frank organisée trois fois dans l'année (gouters et pique - nique),

-des ateliers intergénérationnels



La « semaine bleue » et le concours de belote de la ville viennent compléter toutes ces activités auxquelles sont conviés de nombreux partenaires. La semaine bleue se termine avec un repas dans la salle des fêtes de la ville ce qui permet encore aux résidents de sortir et de rencontrer tous les publics.

La diversité des activités proposées montre une réelle volonté de promouvoir l'épanouissement des résidents. Elle révèle un dispositif opérant qui bénéficie du concours de nombreux partenaires.

